

AVIS EST DONNÉ QUE lors d'une séance ordinaire du conseil tenue le 7 juillet 2020, le conseil d'arrondissement a adopté les ordonnances suivantes :

ORDONNANCE NO OCA20-(RCA19-30092)-001

Cette ordonnance vise à modifier l'Annexe C du Règlement sur les tarifs de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles (RCA19-30092, tel que modifié) afin d'ajouter 3 organismes à but non lucratifs qui ont obtenu une demande de reconnaissance dans le cadre de la Politique de reconnaissance des organismes à but non lucratif de l'arrondissement.

ORDONNANCE NO OCA20-(C-4.1)-017

Cette ordonnance vise à autoriser la mise aux normes de la Place Raoul-Jobin et l'interdiction du stationnement sur le côté ouest de la rue Raoul-Jobin entre l'immeuble sis au 110 et la rue Belleive.

ORDONNANCE NO OCA20-(C-4.1)-018

Cette ordonnance vise à autoriser la mise aux normes de la réglementation de stationnement aux abords de l'école Félix Leclerc.

PRENEZ AVIS QUE ces ordonnances entrent en vigueur conformément à la loi.

Toute personne intéressée peut prendre connaissance de ces documents dans les bureaux Accès Montréal de l'arrondissement, soit à Pointe-aux-Trembles, à la Maison du citoyen située au 12090, rue Notre-Dame Est ou à Rivière-des-Prairies, au 8910, boulevard Maurice-Duplessis, aux heures régulières d'ouverture, du lundi au vendredi, de 8 h 30 à 16 h 30.

Fait à Montréal, le 15 juillet 2020.

Le secrétaire d'arrondissement
Charles-Hervé AKA, LL.M, OMA

Cet avis peut également être consulté sur le site Web de l'arrondissement à l'adresse suivante : montreal.ca/riviere-des-prairies-pointe-aux-trembles